

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 JUILLET 2017

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 15

Date de la convocation : 18 juillet 2017 / Date d'affichage : 18 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 25 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur Serge PAGET, Maire.

Présents : M. Serge PAGET, M. Thierry TRONCHET, M. Jacques ZIRNHELT, Mme Nadine SOCQUET-JUGLARD, Mme Emilie BURNIER-FRAMBORET, Mme Geneviève AFFANI, Mme Christelle MICHOUX, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme Marie-Pierre DUJARDIN, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, M. Ludovic PAYEN, Mme Marine TOPS, M. Kévin PERRILLAT-AMEDE

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme Isabelle CART (pouvoir donné à Mme Nadine SOCQUET-JUGLARD), M. Hervé MARCUZZI (pouvoir donné à M. Ludovic PAYEN)

Secrétaire de séance : M. Jacques ZIRNHELT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

☞ **Ajout d'1 délibération non inscrite à l'ordre du jour :**

### **Délibération du Conseil Municipal n°2017-055**

#### **GESTION DU PERSONNEL**

- Mise à disposition partielle du poste d'attaché territorial à la SAEM des téléskis Sallanches-Cordon

Cette modification étant approuvée, la séance du Conseil Municipal peut commencer.

### **Délibération du Conseil Municipal n°2017-049**

#### **STATIONNEMENT PUBLIC**

- Approbation de conventions pour occupation temporaire de terrains

Monsieur le Maire expose :

Les capacités de stationnement au centre du village étant insuffisantes pour l'affluence liée à la fête du 15 août.

- le locataire et le propriétaire de la parcelle A 3590 acceptent la mise à disposition de leur terrain, au profit de la Commune, afin que des voitures puissent s'y garer le jour de la fête du 15 août.
- le locataire et les propriétaires de la parcelle A 503 ont accepté la mise disposition de leurs terrains au profit de la Commune pour le même jour.

Il est proposé que la Commune verse 250 euros de dédommagement par parcelle utilisée. Cette somme sera à répartir entre le propriétaire et l'exploitant agricole.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, **ACCEPTE** les conditions d'occupation temporaire des terrains citées ci-dessus et indiquées dans les conventions correspondantes ;

**DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour leurs signatures.

## Délibération du Conseil Municipal n°2017-050

### FESTIVAL DU BAROQUE : 20<sup>ème</sup> EDITION

- Soutien financier exceptionnel

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la 20<sup>ème</sup> édition du Festival Baroque, la Présidente de l'Association Cordon Festival du Baroque au Pays du Mont-Blanc sollicite un soutien financier de 620 € pour la location de la salle de l'Echo du Jaillet qui permettra d'accueillir les partenaires institutionnels, mécènes et amis du Festival présents lors des festivités particulières organisées autour de cet anniversaire.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

**VALIDE** l'octroi d'un soutien financier exceptionnel de **620 €** à l'Association Cordon Festival du Baroque au Pays du Mont-Blanc

## Délibération du Conseil Municipal n°2017-051

### MARCHE PUBLIC

- Approbation de la convention de groupement de commandes pour l'achat d'un véhicule électrique

Monsieur le Maire expose :

Face à la volonté des communes de la CCPMB de limiter leur impact environnemental, ces dernières ont engagé une campagne de renouvellement de leur flotte de véhicules pour les remplacer par des véhicules électriques.

Dès lors, il a été décidé de créer un groupement de commandes pour l'achat en commun de véhicules électriques, permettant ainsi la réalisation d'économie d'échelle avec les communes de Cordon, Megève, Les Contamines-Montjoie, Passy, Praz sur Arly, Saint-Gervais les Bains. La commune de Passy sera coordinatrice du groupement et aura à ce titre la qualité du pouvoir adjudicateur

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'adhérer et de valider la convention destinée à former un groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

**ACCEPTE** de devenir membre du groupement de commande avec les communes de Megève, Les Contamines-Montjoie, Passy, Praz-Sur-Arly et Saint-Gervais les Bains pour le marché de commandes d'achat en commun de véhicules électriques

**NOMME** M. Jacques ZIRNHELT comme membre titulaire et M. Serge PAGET comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes

**Délibération du Conseil Municipal n°2017-052**

**BÂTIMENTS COMMUNAUX – LOGEMENTS DE L'ÉCOLE**

- Location de l'appartement n°1 (amont) de l'école et de l'Ecurie de Rochefort à la Directrice de l'école

Monsieur le Maire expose :

L'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage de l'école, côté amont, est inoccupé depuis plusieurs mois.

La commune a proposé de le louer à la nouvelle Directrice de l'Ecole à partir du 1<sup>er</sup> août 2017 ainsi que l'Ecurie de Rochefort pour abriter les animaux qui l'accompagnent. Il convient de définir les modalités de mise à disposition de ces bâtiments. Ces dernières sont définies dans les contrats de bail annexés.

Monsieur le Maire précise que ces contrats sont d'une durée d'un an, renouvelables par tacite reconduction et courent du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet de chaque année.

Le conseil municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

**FIXE** le loyer du logement à 600 € hors charge par mois (plus une caution de 600 €) et le loyer de l'Ecurie à 150 € par an (plus une caution de 150 €).

**CHARGE** Monsieur le Maire de finaliser les démarches de mise en location et de signer les contrats de bail correspondants.

**Délibération du Conseil Municipal n°2017-053**

**ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE**

- Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire

Madame Nadine SOCQUET-JUGLARD, adjointe au Maire, expose :

Faisant suite à la publication du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, à la fin du mois de juin dernier, la commune de Cordon a sollicité le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale en vue de l'obtention d'une dérogation afin d'adapter l'organisation de la semaine scolaire dans l'école de Cordon.

Cette dérogation a été accordée pour l'année scolaire 2017-2018.

Ainsi, à compter de la rentrée prochaine, les heures d'enseignement hebdomadaires seront réparties sur huit demi-journées (quatre jours) de la manière suivante : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Cette répartition a été validée à l'unanimité des membres du conseil d'école (enseignants, représentants des parents d'élèves et élus) lors de sa séance du 16 juin dernier.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer, à son tour, favorablement à cette nouvelle organisation du temps scolaire telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, son adjointe au Maire entendue, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

**APPROUVE** la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire répartissant les heures d'enseignement sur huit demi-journées (quatre jours) telle qu'exposée ci-dessus ;  
**APPROUVE** sa mise en œuvre dès la rentrée 2017, pour l'année scolaire 2017-2018.

#### Délibération du Conseil Municipal n°2017-054

##### FONCIER

- Acquisition de terrains privés pour l'extension du parking au lieu-dit Le Refuge

Monsieur le Maire expose le projet d'acquisition de terrains privés pour l'extension du parking au lieu-dit Le Refuge, lieu départ de nombreuses randonnées pédestres et souvent saturé en été.

104 m<sup>2</sup> de la parcelle n° 3558 section B et 31 m<sup>2</sup> de la parcelle n° 3757 section B seraient acquises par la commune au prix de 20 € le m<sup>2</sup> (le terrain est déjà aménagé pour un usage de voirie).

Il est précisé que la Commune de CORDON prendra à sa charge les frais d'actes liés à cette transaction.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

**EMET** un avis favorable au projet d'acquisition des terrains présenté ci-dessus au tarif de 20 €/m<sup>2</sup>

**CHARGE** Monsieur le Maire de la finalisation de la transaction et lui donne tous pouvoirs pour signer les documents à intervenir.

#### Délibération du Conseil Municipal n°2017-055

##### GESTION DU PERSONNEL

- Mise à disposition partielle du poste d'attaché territorial à la SAEM des téléskis Sallanches – Cordon

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de régulariser la mise à disposition du poste d'attaché territorial à la SAEM des téléskis Sallanches-Cordon ayant eu lieu au cours de l'hiver 2016/2017, et de la prévoir pour les saisons futures.

Il est proposé à l'Assemblée de valider le principe de la mise à disposition de l'agent concerné à la SAEM des téléskis Sallanches-Cordon pour un soutien en termes de gestion administrative et de stratégie de développement sur une durée n'excédant pas trois semaines par an.

La mise à disposition de cet agent fera l'objet d'une refacturation par la Commune de Cordon à la SAEM des téléskis Sallanches-Cordon, à chaque fin de saison, au tarif horaire de 33 € H.T.

Elle donnera également lieu à la rédaction d'une convention pluriannuelle de mise à disposition entre la Commune de Cordon et la SAEM des téléskis Sallanches-Cordon.

Après en avoir délibéré, son Maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, **VALIDE** le principe de mise à disposition du poste d'attaché territorial auprès de la SAEM des téléskis Sallanches-Cordon dans les conditions énoncées ci-dessus,

**CHARGE** Monsieur le Maire de finaliser la convention pluriannuelle de mise à disposition en collaboration avec la SAEM des téléskis Sallanches-Cordon,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la version définitive de ladite convention et à refacturer à la SAEM des téléskis Sallanches-Cordon, à chaque fin de saison, les heures effectuées par l'agent concerné.

## QUESTIONS DIVERSES & COMPTE-RENDU DES REUNIONS DE COMMISSIONS

Réponse du Conseil municipal sur la suite à donner en phase approbation du PLU des avis des personnes publiques associées (PPA)

### FIN DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 JUILLET 2017

Suivent les signatures, pour extrait conforme :

M. Serge PAGET
M. Jacques ZIRNHELT
M. Thierry TRONCHET
Mme Geneviève AFFANI
M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ
Mme Marie-Pierre DUJARDIN
M. Ludovic PAYEN
Mme Marine TOPS

Mme Nadine SOCQUET-JUGLARD
Mme Emilie BURNIER-FRAMBORET
M. Hervé MARCUZZI <i>Absent représenté</i>
M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET
Mme Isabelle CART <i>Absente représentée</i>
Mme Christelle MICHOUX
M. Kevin PERRILLAT-AMEDE